



TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains



123

Jeudi 01 mars 2018

A la Une

Mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation de l'expérimentation de la PSQ à France urbaine



La commission sécurité de France s'est à nouveau réunie, sous la Présidence de **Gaël Perdriau**, maire de Saint-Etienne, président de Saint-Etienne Métropole, mercredi 28 février 2018. L'occasion de revenir sur les « premiers pas » des territoires expérimentateurs de la police sécurité du quotidien (PSQ) et sur les récentes annonces du ministre de l'Intérieur sur les moyens humains et matériels associés. Si tous se félicitent des moyens supplémentaires alloués aux quartiers sélectionnés, il n'en demeure pas moins que l'inquiétude de la réaffectation des moyens d'un territoire à l'autre au sein des communes mais aussi entre communes est relayée. Pour la plupart, « tout reste à construire », et ce, selon les spécificités locales. Partager la gouvernance, veiller à la préservation des moyens, renouveler les méthodes de travail, autant d'enjeux générés par l'expérimentation de la PSQ. Afin d'en assurer le suivi, mais aussi d'en partager une évaluation avec le gouvernement, les élus de la commission, dont la plupart sont représentés au sein de l'expérimentation, ont décidé de la mise en place d'un



comité de suivi et d'évaluation de celle-ci. Ce comité permettra le partage d'expérience et de bonnes pratiques entre les territoires ainsi que la remontée d'observations, de problématiques et d'axes de progrès auprès du ministère de l'Intérieur.

Les travaux de la commission ont aussi porté sur la problématique des rodéos motorisés, et sur le bilan des premiers mois d'application de la réforme de la décentralisation du stationnement payant sur voirie.

La prochaine se tiendra dans le cadre de l'atelier « sécurité » des Journées de France urbaine à Dijon, le 5 avril prochain et s'inscrira dans le sillon des travaux de la mission parlementaire sur le continuum de sécurité.

Contacts : [Eloïse Foucault](#), [Kader Makhoulouf](#)

En ce moment à France urbaine

[Le Comité des finances locales délibère sur la refonte de la fiscalité locale](#)

01 mars 2018

Initié en décembre, les travaux du Comité des finances locales se sont conclus par le vote d'une délibération comprenant 10 principes généraux et 8 orientations. **André Laignel**, président du CFL, s'est employé à convaincre ses collègues qu'il était essentiel de pouvoir exprimer auprès des pouvoirs publics la voix rassemblée des élus locaux, quitte à ce que la complétude de la délibération en pâtisse. A l'issue de près de 2 heures de débats et moyennant 6 amendements au texte initialement proposé, plus qu'une architecture aboutie, ce sont donc les fondements d'un édifice, qu'exprime la délibération du 27 février 2018.

Sans rentrer dans le détail des trois pages du texte de la délibération, on retiendra que celle-ci repose sur deux fondements :

- « *le CFL affirme que la suppression de la taxe d'habitation ne soit pas être compensée par une dotation, même partiellement* » ;

- « *le CFL propose, en premier lieu, que la compensation de la suppression de la taxe d'habitation soit réalisée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bloc communal* ».

Sur ce dernier point, les présidents de départements se sont logiquement activés afin d'obtenir que le texte précise « *sous réserve que (leur) soient concomitamment attribués une fraction de CSG* »

La délibération du CFL mentionne par ailleurs l'hypothèse de l'attribution, en sus du foncier bâti départemental, d'une fraction de TVA. A cet égard, France urbaine s'interroge sur la cohérence interne à la délibération, sachant que, par ailleurs, celle-ci rappelle opportunément « *l'attachement du CFL au principe d'autonomie fiscale* ». En effet, la territorialisation de la TVA ne peut techniquement pas être effectuée au niveau de la maille communale, ni même intercommunale. Dès lors, le CFL s'éloigne non seulement de l'objectif premier des élus urbains réexprimés auprès du Premier ministre le 21 février dernier ([cf. Territoires urbains n°122](#)), mais également de l'engagement du Président de la République. Il faut en effet rappeler que le chef de l'Etat a clairement indiqué que la suppression programmée de la TH ne serait pas synonyme de recul de l'autonomie fiscale du bloc communal, et ce à deux reprises :

- dans son discours devant le 100ème Congrès des maires de France ("*Je veux, qu'à l'issue de la réforme que nous aurons à conduire, les collectivités territoriales et en particulier les mairies, aient retrouvé leur autonomie fiscale pleine et entière*") ;

- à l'occasion de la cérémonie de signature de la première loi de finances du quinquennat ("*avec la perspective en 2020 d'une réforme en profondeur qui permettra de supprimer cet impôt pour la totalité de nos concitoyens (...) tout en maintenant l'autonomie fiscale de nos communes*").

Ainsi, pour France urbaine, si transfert de TVA il doit y avoir, cela mériterait de l'être au bénéfice des



départements et non du bloc communal, lequel récupérerait alors l'actuelle fraction départementale de la CVAE (la CVAE étant, quant à elle, un impôt territorialisé).

On le voit, la délibération du CFL, nonobstant sa longueur, n'a pas pour ambition de proposer un schéma finalisé de refonte de la fiscalité ; mais les travaux du Comité ont le mérite de poser des fondamentaux. Les 2 axes précités (pas de dotations et « descente » du foncier bâti au niveau du bloc communal) constitue pour France urbaine une bonne base. Elle permet à l'association de prendre le relais du CFL en allant plus loin dans la voie de propositions opérationnelles, notamment de travailler à une architecture visant à intégrer non seulement les propriétaires, mais également les locataires, dans l'assiette de l'impôt local de demain.

Contacts : [Franck Claeys](#), [Laurence Tartour](#)

[Retour sur la séance de travail « contractualisation financière », proposée conjointement par France urbaine et par l'AdCF](#)

01 mars 2018

Une cinquantaine de représentants de collectivités ont répondu présents, le 23 février 2018, à l'invitation conjointe de France urbaine et de l'AdCF, pour échanger sur la contractualisation financière, en présence de la DGCL. La grande diversité des participants (élus / techniciens, collectivités intégrées dans la liste des 322 / collectivités intéressées à faire acte de candidature pour contractualiser, collectivités « test » / collectivités n'ayant pas encore échangé avec la préfecture, ...) a contribué à la richesse des échanges.

La réunion ([cf. relevé d'observations](#)) a permis de mieux sérier ce qui relevait de la négociation locale avec les préfets (principalement la mise en œuvre des critères de modulation et le détournement de l'assiette des dépenses de fonctionnement nettoyées des flux croisés et de mutualisation) de ce qui était contraint par une rédaction de l'article 29 considérée par les participants comme insatisfaisante sur plusieurs points ([cf. par ailleurs Territoire urbains n° 122](#)).

Outre la nécessité de circonscrire le périmètre des dépenses sous contraintes aux seules dépenses pilotables par la collectivité contractualisante, ce sont, schématiquement, trois effets de bords potentiels qui sont d'ores et déjà identifiés comme méritant un ajustement législatif, et ce, afin :

- d'éviter que les projets d'équipements structurants soient remis en question ;
- d'éviter que soient freinées les initiatives concourant à la solidarité territoriale et les démarches concourant à renforcer l'Alliance des territoires ;
- d'éviter la remise en question de politiques faisant l'objet de contractualisation avec l'Etat et de renoncement à des subventions européennes et/ou nationales.

Infrastructures de transport en commun et investissements découlant de la mise en œuvre de la GEMAPI figurent parmi les exemples les plus souvent cités pour illustrer le paradoxe qu'il y a à considérer une participation pour réalisation d'équipement comme une dépense de fonctionnement alors qu'il s'agit de contribuer à l'autofinancement de l'investissement (porté par exemple par un syndicat mixte). Un système de neutralisation doit pouvoir être arrêté.

Encouragé par les pouvoirs publics et ardemment souhaité par les élus urbains, le partage d'ingénierie est un instrument efficace au service de la solidarité territoriale. Il trouve à s'illustrer tant au sein d'une communauté ou métropole (l'EPCI mettant en place un système d'aide à ses communes membres, ces dernières contribuant financièrement) qu'au bénéfice de territoires tiers. La charge financière de tels dispositifs est modulée selon le niveau de recettes émanant des bénéficiaires. On a là un cas de figure où la prise en considération dans le périmètre des dépenses sous contrainte de la dépense brute, et non de la charge nette, serait susceptible de conduire à des externalisations avec mise en place de satellites ad-hoc, alors que, paradoxalement, la volonté de simplification administrative et d'amélioration du pilotage des risques est par ailleurs partagée.

La même problématique découlant du parti pris du législateur de ne pas raisonner en charge nette s'illustre avec des fonds européens perçus par une collectivité les affectant à des actions en dépenses qu'elle porte directement.



Toutes choses égales par ailleurs, la non mobilisation des fonds européens facilitera le respect de la norme de dépenses, et ce, alors même que les pouvoirs publics agissent pour une meilleure consommation des fonds structurels. Au-delà des fonds européens, la paradoxe existe pour l'ensemble des politiques portées par les collectivités dans un cadre contractuel (politique de la ville par exemple) et comportant des recettes visant à minorer la charge des actions pour le contribuable local.

Les trois heures de large débat ont conforté les gestionnaires locaux dans leur souci d'ouvrir un dialogue approfondi avec les préfets. S'il est d'ores et déjà acquis qu'un rendez-vous législatif s'impose en fin d'année pour corriger les scories d'un article 29 dont on se souvient qu'il fut voté à marche forcée, ce n'est que sur la base d'une évaluation des négociations locales à venir que l'ampleur des amendements nécessaires pourra être appréciée.

Contacts : [Franck Claeys](#), [Laurence Tartour](#)

Act'Urbaines

[France urbaine défend l'alliance des territoires devant la mission d'information de l'Assemblée nationale sur une nouvelle étape de la décentralisation](#)

27 février 2018



Auditionné jeudi 22 février 2018 à l'Assemblée nationale dans le cadre de la mission d'information pour « une nouvelle étape de la décentralisation en faveur des territoires », le président de France urbaine, maire de Toulouse et président de Toulouse métropole, a plaidé pour « la création systématique d'une instance de dialogue direct entre les élus des métropoles et ceux des zones péri-urbaines ou rurales qui les entourent ».

Créée au début de la mandature afin de réfléchir à des solutions aux déséquilibres territoriaux, et présidée par **Arnaud Viala**, député (LR) de l'Aveyron, la mission d'information poursuivait ainsi, ce jeudi 22 février, sa vague d'auditions des associations d'élus. A cette occasion, **Jean-Luc Moudenc** a souhaité alerter sur les risques que comportent les discours caricaturaux conduisant à opposer territoires urbains et territoires ruraux. Mais le président de France urbaine a surtout tenu à mettre en avant le dialogue qui s'installe, progressivement, entre ces territoires, sur des thématiques de plus en plus diversifiées : emploi, agriculture et alimentation, tourisme, développement économique ...

Rassurant les membres de la chambre basse en rappelant que France urbaine ne croit pas « au discours sur le ruissellement selon lequel le dynamisme de la métropole suffit à diffuser les richesses dans les territoires périurbains et ruraux qui l'entourent », **Jean-Luc Moudenc** a ensuite précisé les conditions qu'il juge nécessaires pour que les territoires s'inscrivent dans des dynamiques gagnant-gagnant, à savoir des coopérations soient fondées sur une logique de projet et un dialogue direct – sans intermédiaire – et régulier entre les territoires et, ponctuellement, les acteurs



économiques. « Cela implique un nouvel état d'esprit, à savoir construire ensemble ».

Et le président de France urbaine de conclure : « les métropoles sont un phénomène inéluctable, soit on reste dans les protestations et les incantations, soit on rentre dans cette question par une logique de coopération systématique... et non optionnelle. »

Contact : [Chloé Mathieu](#)

[Les rapports juridiques des collectivités territoriales entre elles et avec leurs groupements : l'adaptation locale de l'organisation territoriale](#)

27 février 2018



Colloque de restitution le 15 mars au Sénat
La Chaire « Mutations de l'Action Publique et du Droit Public » de Sciences Po, avec le concours des associations d'élus locaux, AMF, AdCF, ADF, APVF, France urbaine, Régions de France, Villes de France, a engagé un travail de recherche sur les rapports juridiques entre collectivités territoriales et groupements, notamment suite aux lois NOTRe et MAPTAM. Nous vous invitons à participer au colloque de restitution de ce travail collectif qui se déroulera le 15 mars prochain au Sénat (programme en annexe).

Inscription auprès de Christine.briatte@sciencespo.fr

[Calendrier parlementaire semaine du 26 février 2018](#)

01 mars 2018



Calendrier parlementaire semaine du 26 février 2018

Initiatives villes et agglos

[1ers Entretiens franco-allemands de Nancy : Déclaration de Nancy 2018](#)

Sur le campus Artem, la Métropole de Nancy et ses partenaires – ville de Nancy, Conseil régional du Grand Est, Université de Lorraine, Campus européen franco-allemand de Sciences Po Paris à Nancy, Goethe Institut – ont organisé les 22 et 23 février 2018 les premiers



Entretiens franco-allemands de Nancy.

Placé sous le haut patronage d'**Emmanuel Macron**, ce rendez-vous inédit a réuni de grands témoins hexagonaux et d'outre-Rhin afin de susciter des coopérations nouvelles pour faire progresser ensemble l'Europe des idées et des projets.

Cadre de dialogue, d'expertise, d'innovation, et de coopérations concrètes, nouvelles et de terrain, les Entretiens franco-allemands de Nancy ont également été porteurs d'un message engagé à destination des deux États dans leurs travaux d'élaboration d'un nouveau Traité.

Lors de la table ronde de clôture qui s'est tenue le vendredi 23 février, la "Déclaration de Nancy 2018 " a été présentée par **André Rossinot**, Président de la Métropole du Grand Nancy.

Cette Déclaration, que vous trouverez [ici](#), témoigne de la volonté forte d'interaction et de construction collective autour de thématiques majeures pour l'avenir, parmi lesquelles la santé, la sécurité, le numérique, les matériaux, l'innovation ou encore la mobilité des citoyens.

Agenda

14 mars 2018

[Commission DDTE, le 14 mars 2018](#)

21 mars 2018

[Vers une nouvelle politique de cohésion urbaine, un rendez-vous France urbaine, AdCF, FNAU, le 21 mars 2018](#)

28 mars 2018

[Commission Education , le 28 mars 2018](#)

05 avril 2018

[Journées nationales de France urbaine - 5 & 6 avril 2018 à Dijon](#)

16 mai 2018

[Conseil d'administration, le 16 mai 2018](#)

16 mai 2018

[Commission Education, le 16 mai 2018](#)

17 mai 2018

[Commission politique de la ville et cohésion sociale France urbaine/AMF/Ville & Banlieue, le 17 mai 2018](#)

24 mai 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 24 mai 2018](#)

06 juin 2018

[Commission Finances, le 6 juin 2018](#)

12 juin 2018

[Commission DDTE, le 12 juin 2018](#)

20 juin 2018

[Commission Education, le 20 juin 2018](#)

20 juin 2018

[Commission Sécurité, le 20 juin 2018](#)

26 juin 2018

[2e édition Rencontres des finances publiques de France urbaine](#)

27 juin 2018



[Assemblée générale, le 27 juin 2018](#)

19 septembre 2018

[18e édition de la Conférence des Villes](#)

13 novembre 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 13 novembre 2018](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris www.franceurbaine.org

URL source: <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg123-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>